

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres { présents : 13 absents : 7
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 février 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 13  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2025-09**

### OBJET : Marchés de construction de l'extension-rénovation du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 25 mars 2024, le Bureau avait acté la réception de l'avant-projet détaillé (APD) de l'extension et de la modernisation du bâtiment du siège du SDEER, affichant un montant total de travaux estimé à 4 483 550 euros HT, et avait accepté l'APD.

M. le Président ajoute que, par délibération du 14 octobre 2024, le Bureau avait acté les décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de 11 marchés pour les 13 lots et lui avait donné mandat pour relancer les appels d'offres correspondant aux deux lots infructueux (lot 3 - Etanchéité – Zinguerie ; lot 8 - Bardage extérieur bois).

M. le Président explique qu'un appel d'offre a été lancé le 19 novembre 2024 dans le but de confier la réalisation des travaux relatifs à ces deux lots.

Le 6 janvier 2025, date limite de remise des offres, le SDEER a reçu cinq offres pour les deux lots du projet.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier 2025 après-midi.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats proposés par celle-ci :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Prix de l'offre (en euros HT)
3 - Etanchéité – Zinguerie	SOPREMA	279 771,59
8 - Bardage extérieur bois	OLIVIER SAS	49 250,00



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des deux derniers lots du marché de travaux pour l'extension et restructuration du bâtiment du siège du SDEER ;

2 - Prend acte des propositions de la Commission d'appel d'offres relatives aux deux lots et décide d'attribuer les deux marchés aux candidats classés en première position ;

3 - Décide que, si un attributaire venait à renoncer à l'exécution d'un lot à l'annonce du résultat, le SDEER pourrait passer le marché avec le candidat classé en deuxième position pour ce lot ;

4 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les deux marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*